



## Droit bancaire : erreur de virement

-----  
Par chachoucha

Bonjour,

J'ai effectué début août un virement de 2000 euros par erreur sur le livret A de ma fille. Je ne m'en suis pas aperçu immédiatement. Je suis divorcé et sa mère a viré l'argent de ce livret vers son compte. C'est en consultant mes comptes en revenant de vacances le 30 août que je me suis aperçu de cette erreur et du virement de mon ex-femme. Celle-ci ne veut pas restituer l'argent. Quels recours puis-je effectuer pour faire annuler ce virement et récupérer les fonds ? Et comment procéder ?

Je vous remercie par avance pour votre réponse.

-----  
Par chance

lui adressez une lettre envoyée en recommandé avec accusé de réception en lui demandant de vous restituer l'argent sous huitaine. si elle ne s'exécute pas vous porter plainte contre elle